

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 05.03.2025
Visible par le public jusqu'au: 05.04.2025
Numéro de publication: AR-VS05-0000001755

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Makbulé Doymaz, Nendaz

Bénéficiaire de l'autorisation

Madame Makbulé Doymaz
Domicile:
Avenue Maurice-Troillet 126
1950 Sion

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Etablissement public - Restauration
Adresse, lieu : Route des Ecluses 2, 1997 Haute-Nendaz
Parcelle N°660
Plan MC 9
Lieu-dit : "Le Tsampi"

Contenu de l'avis et nom de l'enseigne

Enseigne : Istanbul Food
Heures d'ouverture : de 06h00 à 00h00
Jours d'ouverture : 7/7

Description de la prestation de services

Vente de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Nendaz

porte à la connaissance du public que Madame Doymaz Makbulé, domiciliée à l'Avenue Maurice-Troillet 126, 1950 Sion lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai

30 jours
Expiration du délai: 05.04.2025